



CONDITIONS GENERALES

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales de 2DCOM SàRL sont établies en son siège social : 59, Rue Pater à Valenciennes, en France.

Les présentes conditions générales de vente ou de fourniture de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et/ou des services proposés à la vente par 2DCOM.

La personne physique ou morale qui transmet une commande par écrit ou verbalement est considérée comme le Client et se porte garante du paiement de la facture, même lorsque cette dernière doit être établie au nom d'un tiers. Les relations contractuelles sont régies par les présentes Conditions Générales à moins que le contrat stipule expressément qu'il y est dérogé. Les engagements verbaux n'engagent l'entreprise qu'après confirmation écrite et dûment signée. Donc nos conditions générales priment sur les éventuelles conditions générales du Client/acheteur.

2DCOM se réserve le droit de modifier à tout moment ces présentes conditions, sans autre formalité que d'en informer le client par un avertissement en ligne et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne, consultables sur le site internet www.2dcom.com

2. Objet des prestations

Le Client qui commande à 2DCOM une mission, est réputé, sauf stipulation contraire sur le bon de commande, commander l'ensemble des prestations suivantes : Consultance préalable, Exécution de la mission, maintenance et support technique.

Ces différentes prestations seront régies, sauf dérogations expresses, par les règles suivantes que chaque partie accepte :

Consultance

Le Client définit ses besoins permettant ainsi à l'entreprise d'établir un devis comportant les spécificités de la future mission. Après acceptation du devis et paiement de l'acompte, l'entreprise élabore la structure détaillée de la mission. Le Client collabore activement à l'élaboration de ce projet en apportant à l'entreprise tous les éléments pertinents. Dans l'élaboration du projet, le Client est lié par les spécificités acceptées dans le devis. Si le Client souhaitait malgré tout modifier ces spécificités, un nouveau devis devrait être établi et accepté, ce nouveau devis prendrait en compte non seulement le prix du nouveau projet mais également le prix de la consultance relative au premier projet, après annulation de la première commande. Dans le cas où le Client n'accepte aucun des projets proposés par l'entreprise et décide de renoncer à la mission ou de changer de prestataire, l'acompte versé par le Client, majoré des frais éventuels (réservation de nom de domaine, déplacements, etc ...), reste acquis à l'entreprise.

3. Livraison

La livraison de la mission demandée a lieu par livraison postale ou à la main, ou par son exécution, ou encore par sa mise en ligne sur le réseau Internet. Si cette mise en ligne est momentanément impossible du fait du Client, la livraison s'effectuera sous la forme d'un support électronique matériel (par exemple un CD).

4. Délais

La durée du projet et de l'intervention de l'entreprise est mentionnée dans la proposition de contrat. Les délais ne sont pourtant donnés qu'à titre indicatif. Un retard sur les délais convenus ne peut donner lieu à dommages et intérêts.

5. Lieu des prestations

Les prestations sont en principe effectuées dans les locaux de l'entreprise. En cas de prestations chez le Client, le tarif horaire de l'entreprise court à partir du départ du siège de l'entreprise jusqu'au retour à ce siège. D'éventuels frais de déplacement pourront être facturés.



6. Responsabilité

Les prestations de l'entreprise consistent en des missions dédiées. L'entreprise ne prend par conséquent aucune part à la création ou sélection du contenu (rédactionnel, graphique, commercial,...) Ne disposant d'aucun contrôle sur le contenu mis en ligne, elle ne pourra donc en aucun cas voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait: d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos et généralement de tout document multimédia contraires aux législations et réglementation en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le(s) site(s) du client ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres contenues ou diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le(s) site(s) du client sans accord exprès de leur auteur.

7. Paiement

Sauf accord préalable de notre part, le Client verse un acompte de 35% du montant total des prestations lors de son acceptation du bon de commande.

Les sommes dues par le Client sont portables, elles seront payées au siège social de l'entreprise dans les 45 jours suivant la date de la facture. Les acomptes payés et les frais engagés ne sont pas remboursables en cas d'interruption des prestations.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par l'entreprise de manière particulière, le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues.

Dans ce cas de défaut de paiement, le Client sera redevable, sans mise en demeure préalable de pénalités irréductibles de retard calculées sur le montant TTC de la facture, avec le taux de la BCE majoré de 10 points, soit 10,25% au 7 novembre 2013. Et un montant de 40€ pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012. En cas d'inexécution fautive des obligations de l'entreprise, le cocontractant est habilité à réclamer une indemnité du même ordre.

Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à l'entreprise par lettre recommandée dans les 30 jours suivants la date de facture, sans quoi ladite facture est réputée acceptée sans réserve.

8. Nullité – caducité

La nullité ou la caducité éventuelle de tout ou partie d'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité ou la caducité de la totalité des autres clauses qu'elle contient, sauf si cette clause constitue un élément essentiel de la Convention. En cas de caducité ou de nullité de tout ou partie de l'une des clauses des présentes Conditions générales, les Parties s'engagent à négocier sans délai, de bonne foi, le remplacement de la/les clause(s) nulle(s) ou caduque(s) par une/des clause(s) légale(s) d'effet économique équivalent.

9. *Intégralité des documents contractuels

Aucune indication, aucun document, aucun échange de correspondance, ni postérieure ni antérieure à la conclusion de la relation contractuelle, ne pourra engendrer des obligations au titre des présentes s'il ne fait l'objet d'un avenant signé par les deux parties. Le fait, pour l'une des parties, de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses ne vaut pas renonciation pour l'avenir à l'application de la dite clause.

10. Attribution de compétence

Toute contestation relative à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des relations contractuelles sera réglée définitivement par l'instance compétente, en l'occurrence le Tribunal de Commerce de Valenciennes.